

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Le Goaziou, Aussietre, Dubos, Djoubri, Mousset,
MM Yard, Motte, Faidherbe, Cornu

Etaient absents/excusés :

Madame Colin

Etaient absents :

Madame Le Goaziou, a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2017.

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le conseil l'approuve par :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

2. Vote des Pass-Associatifs.

Madame le Maire propose de verser à chaque association au titre des pass-associatifs, les montants suivants :

PASS ASSOCIATIF	
ASSOCIATIONS	2017/2018
ASCM	684
ASCM BADMINTON	364
ASCM GYMNASTIQUE	352
ASCM JUDO	732
ASCM MUSCULATION	440
ASCM YOGA	148
BIBLIOTHEQUE	336
CCF2M	64
CLUB AGE OR	1296
ASCM ART - COULEURS - TERRES	80
TOTAL	4 496.00 €

Le conseil approuve par :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

3. Vote des subventions aux Associations,

Le montant des demandes de subventions est de :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ASCM	
ASSOCIATIONS	2018
ASCM ART - COULEURS - TERRES	500.00 €
ASCM JUDO	1 000.00 €
ASCM BADMINTON	2 000.00 €
BIBLIOTHEQUE	2 030.00 €
ASCM GYMNASTIQUE	500.00 €
ASCM MUSCULATION	200.00 €
TOTAL	6 230.00 €

Il a été décidé d'attribuer une subvention globale de 4 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations.

Le conseil approuve par :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

4. Approbation du Compte de Gestion 2017.

Madame le Maire expose que le compte de gestion est le reflet des finances de la commune et qu'il est établi par la trésorerie.

Madame le Maire présente le document fourni par l'administration et donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 143 029.01 €	189 155.27 €
Dépense :	1 012 218.19 €	385 084.98 €
Résultat :		
Report au 31/12/2017 :	130 810.82 €	-195 929.71 €
Report au 31/12/2016 :	528 904.07 €	368 347.73 €
Excédent global :	659 714.89 €	172 418.02 €
Résultat de l'exercice	832 132.91 €	

Le conseil vote l'approbation du Compte de Gestion par :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

5. Approbation du Compte administratif 2017.

Madame le Maire rappelle que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion.

Madame le Maire donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 143 029.01 €	189 155.27 €
Dépense :	1 012 218.19 €	385 084.98 €
Résultat :		
Report au 31/12/2017 :	130 810.82 €	-195 929.71 €
Report au 31/12/2016 :	528 904.07 €	368 347.73 €
Excédent global :	659 714.89 €	172 418.02 €
Résultat de l'exercice	832 132.91 €	

Le conseil est appelé à voter sans la présence du Maire. Le conseil est placé sous la présidence de son doyen.

Le conseil vote pour l'approbation des comptes par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

6. Affectation du Résultat 2017.

Madame Le Maire rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de 832 132.91€ (659 714.89€ en fonctionnement et 172 418.02€ en investissement) et propose que l'excédent de résultat soit affecté de la façon suivante :

Report à la ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 659 714.89€

Report à la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 172 418.02€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve l'affectation du résultat.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

7. Vote des taxes.

Madame Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti et de la Taxe Foncière sur le non Bâti.

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et par conséquent de conserver les mêmes taux que l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation : 14,86%
Taxe Foncière sur le Bâti : 28,07%
Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73%

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve les taux d'imposition :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

8. Vote du Budget Primitif 2018.

Madame le Maire présente le Budget.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	230 000.00 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	659 714.89 €
012	Charges de personnel	505 000.00 €	013	Atténuations de charges	10 000.00 €
014	Atténuations de produits	81 500.00 €	042	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	25 546.00 €	70	Produits des services	100 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	5 000.00 €	73	Impôts et taxes	429 480.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	15 000.00 €	74	Dotations et participations	233 952.00 €
65	Autres charges gestion courante	155 454.00 €	75	Autres produits gestion courante	10 000.00 €
66	Charges financières	52 000.00 €	76	Produits financiers	30 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €			
Total	DEPENSES	1 070 000.00 €	Total	RECETTES	1 478 146.89 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
020	Dépenses imprévues Invest	11 542.00 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	172 418.02 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €	021	Virement de la section de fonct.	5 000.00 €
041	Opération patrimoniales	1 284.00 €	040	Opérations d'ordre entre section	15 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	50 000.00 €	041	Opération patrimoniales	1 284.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	10	Dotations Fonds divers Réserves	30 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	103 674.00 €	13	Subventions d'investissement	10 000.00 €
			27	Autres immos financières	50 000.00 €
Total	DEPENSES	176 500.00 €	Total	RECETTE	283 702.02 €

DEPENSES	1 246 500.00 €	RECETTE	1 761 848.91 €
-----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

Cette année le Budget est voté en déséquilibre, 'il s'agit d'un sur-équilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- la rénovation du second étage de la Mairie
- La mise en accessibilité aux PMR de l'école.
- Remplacement des gouttières à l'église
- modification de l'accès à la crèche
- projet d'agrandissement du cimetière.
- remplacement de la porte de la salle du conseil municipal.
- acquisition d'un logiciel de gestion pour le centre de loisirs
- acquisition de chaises et de tables de cantine pour la crèche.
- l'acquisition d'un chauffe-eau pour la salle polyvalente

Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

9. Approbation du rapport définitif du 7 novembre 2017, de la commission Local d'évaluation des transferts de charge (CLETC)

Madame le Maire, expose que le rapport définitif de la CLETC a été approuvé en date du 7 novembre 2017, il appartient à l'ensemble des communes membres d'approuver à leurs tour le rapport définitif ainsi que les montants transférés relatif aux effets de la création de la métropole, l'extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du trait.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve le rapport de la CLETC :

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

10. Convention intercommunale relative à l'entente entre les communes du plateau est en vue d'une mission d'assistance en conseils juridique (1ere & 2nde phases) et fiscal dans le cadre du projet d'un centre aquatique.

Le projet de réalisation d'un centre aquatique intercommunal sur le plateau est de Rouen porte une structure équipée d'un bassin de 25 mètres six couloirs, avec deux bassins d'apprentissage dont un pour jeunes enfants et d'un espace de remise en forme « sèche et humide », intégrant la démarche H.Q.E., pour un montant estimé à 11 000 K€ HT.

Considérant l'intérêt de signer une seule et unique convention avec les communes concernées par la mission d'assistance en conseil juridique, financier et fiscal dans le cadre du projet d'un centre aquatique intercommunal sur le plateau est de Rouen.

Le coût de cette mission pour la commune de Montmain s'élève à 965.70 euros.

Il est proposé au Conseil municipal

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante avec les communes d'Amfreville-le-Mivoie, Belbeuf, Boos, Franqueville-Saint-Pierre, Le Mesnil-Esnard, Mesnil-Raoul et Ymare, fixant les modalités des différentes missions et de remboursement au profit de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre.
- de décider les inscriptions budgétaires en dépenses et recettes sur l'exercice 2018

Pour :	9
Contre :	1
Abstention :	0

11. Demande de subvention pour le remplacement de la porte de la salle du conseil municipal auprès de la métropole (FAA).

Madame le Maire expose qu'il convient de remplacer la porte de la salle du conseil de la Mairie.

Plusieurs devis ont été réalisés, celui de la société MPO fenêtre a été retenu.

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès de la métropole, au titre du FAA

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention, pour le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

12. Composition de la Commission intercommunale d'aménagement foncier liée au Contournement Est de Rouen.

Madame Le Maire explique que dans le cadre du projet routier de Contournement EST de ROUEN – Liaison A28 A13, Les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont respectivement approuvé la constitution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF), intégrant 30 Communes.

Cette CIAF devra se prononcer sur l'opportunité de procéder ou non, à un aménagement foncier sur ce secteur et ce dans un délai de deux mois à compter de sa constitution.

Chaque commune doit procéder aux désignations des membres de cette commission, selon le tableau suivant :

Personnes Concernées	Qualité	Désignation / Election	Participation en réunions	
			CIAF	groupes de travail
Maire ou un conseiller municipal	1 titulaire	Désignation nominative par le Maire	X	X
Propriétaires de biens fonciers non bâtis	2 titulaires 1 suppléant	Election à bulletins secrets par le Conseil municipal	X	X
Propriétaires forestiers	2 titulaires 2 suppléants	Désignation par le Conseil municipal	X	X
Propriétaires de biens fonciers non bâtis amenés à siéger uniquement en sous-commission	2 personnes	Election à bulletins secrets par le Conseil municipal		X

Les personnes avait jusqu'au 12 avril 2018 12h00, pour se porter candidats, nous avons reçu en Mairie une seule candidature de la part de Monsieur Cornu François afin de siéger en sous commissions.

Conformément à la réglementation les conseillers municipaux propriétaires de biens fonciers peuvent être candidats.

Comme le stipule le Département, à défaut de propriétaires, ils sont désignés parmi des personnalités qualifiées en raison de leur expérience en matière d'aménagement forestier.

A) Election à bulletin secret de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune (2 titulaires et un suppléant)

Pas de candidats déclarés.

B) Election à bulletin secret de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, amenées à siéger uniquement en sous-commission.

Monsieur Cornu est candidat.
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Madame Haraux proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	01
* suffrages exprimés :	09
* majorité requise :	06

Monsieur Cornu est élu par le conseil municipal pour siéger en sous-commission

C) Désignation de quatre propriétaires forestiers (2 titulaires et 2 suppléants)

Pas de candidats déclarés

13. Questions diverses :

Mr BIA explique qu'il va falloir être très vigilant concernant le contournement Est de Rouen et que différents recours ont lieu et précise que des collectifs sont actifs.

M MIRIANON constate que la situation financière de la commune s'améliore et demande pourquoi ne pas augmenter davantage les subventions aux associations.

Madame BLAISE quant à elle, remercie Madame HARAUX et le conseil municipal de l'augmentation des subventions et explique la difficulté financière de l'année dernière avec la dissolution de la section musique, et demande si l'on peut envisager l'augmentation du pass-associatif à 5 euros au lieu de 4 euros. Car elle rappelle les difficultés rencontrées en matière d'assurances à la reprise de la présidence de l'ASCM (toutes les assurances n'ayant pas été souscrites en bonne et dû forme par le passé)

Madame DJOUBRI répond à Mr MIRIANON, les économies faites sur le budget depuis notre élection, ne peuvent être redistribuées mais qu'un effort est fait cette année et pourra se poursuivre.

Madame HARAUX explique que la marge budgétaire doit être conservée en vue d'éventuels investissements et qu'il faut rester vigilant, et répond que pour les pass-associatifs le sujet sera évoqué en commission.

Madame BLAISE demande d'envisager des travaux d'amélioration de la salle de sport.

Madame HARAUX répond à Madame BLAISE qu'un état des travaux à envisager va être fait.

Mr BIA demande un entretien des chemins et de la ravine suite à la déforestation.

Madame HARAUX précise que la démarche a été faite auprès de la Métropole, notamment suite aux inondations

Madame HARAUX explique que concernant la déforestation malheureusement aucune information ne parvient en mairie et déplore de ne pouvoir informer les manémontais, mais ce sont des terrains privés

La séance est levée à 22 h 30

Madame Le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.